L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 9 OCTOBRE

Correspondance du Mexique.

Mexico, 15 septembre 1873.

Demain, 16 septembre, s'ouvre la première session du 7me Congrès Constitutionnel. Depuis le premier du mois, il y a eu plusieurs réunions préparatoires pour la révision des pouvoirs. Ces réunions ont donné lieu à des incidents fort animés. Il y a eu, par exemple, sur divers points de la République, et surtout en Jalisco, des élections doubles, deux élus se présentaient avec leur credencial à la main, pour le même district électoral; le choix était difficile et délicat, et quelquefois la lutte a été vive; ces élections de l'Etat de Jalisco, celles de l'Etat de Yucatan, ont été surtout l'objet des discussions. Pour qui connait bien les mœurs politiques du pays, les élections laissent beaucoup à désirer dans la sincérité de leur expression; le nombre des électeurs est si faible et le zèle est tellement refroidi pour l'exercice du droit électoral, qu'avec une élection à deux degrés le champ est largement ouvert aux petites manœuvres et aux petits expédients; la réunion préparatoire a résolu le problème du mieux qu'elle a pu, mais il est résulté de ses votes d'ardentes récriminations et de vifs mécontentements; c'est là, du reste, l'accessoire habituel des élections générales.

MM. Ignacio et Francisco Mejia, ministres de la guerre et des finances, M. le général Francisco Velez, commandant militaire du District Fédéral et M. Leyva, gouverneur de l'Etat de Morelos, avaient été, pendant qu'ils étaient en exercice de leurs fonctions, nommés députés dans les Etats de Guerrero, de Morelos, et dans le District. Ces élections étaient contraires à la loi, mais les Congrès antérieurs avaient souvent fermé les yeux sur de pareilles irrégularités. Cette fois, tout faisait supposer qu'il n'en serait pas ainsi; déjà la commission de vérification des pouvoirs avait rédigé son rapport tendant à la nullité des élections des fonctionnaires que nous venons de nommer; par délicatesse ou par prudence, les ministres de la guerre et des finances, et le commandant militaire du District, instruits sans doute du sort qui les menaçait, ont adressé au Congrès des communications dans lesquelles, exposant la situation dans laquelle les mettait la loi, ils ont déclaré soumettre à la réunion préparatoire la question pour qu'elle la décidât suivant qu'il lui paraîtrait convenable. M. Leyva, gouverneur de l'Etat de Morelos, s'était abstenu de pareille initiative et la réunion préparatoire a déclaré nulle et sans effet son élection, aussi bien que celles de MM. Ignacio et Francisco Mejia et celle de M. le général Velez.

Un autre incident qui a appelé l'attention générale a surgi relativement à la révision des pouvoirs et à l'admission des députés élus. Nous avons dit que la nouvelle Chambre comptera, pour la première fois depuis longtemps, une vingtaine de membres appartenant au parti conservateur et clérical; ces représentants n'ont jamais adhéré franchement à la Constitution de 1857, et se déclarent hautement contraires aux lois de réforme; le parti libéral, voyant dans ces symptômes un danger, et se trouvant, d'ailleurs, en grande majorité, a exigé que chacun des députés élus fit individuellement la *protesta* de respecter la Constitution et les lois qui en émanent. Le serment ayant été aboli, il a été remplacé par cette *protesta*, qui est un engagement solennel et purement moral. A cela, les conservateurs répondaient en retournant l'argument, et se demandaient comment les députés pourraient s'engager solennellement à respecter la Constitution, lorsque l'article 56 exige, pour la validité d'une élection, la condition de *vecindad*, c'est-à-dire de résidence, condition qui n'était que rarement remplie. Mais la question de *vecindad* a été mise à l'écart par les Congrès antérieurs, et le Congrès actuel n'a pas voulu la soulever. Les députés conservateurs et cléricaux ont donc dû se courber sous l'action de la majorité; ils ont fait leur *protesta*; l'un d'entre eux est sorti du salon pour ne pas la faire, croit-on, la *protesta*, un autre a bien tenté d'y apporter quelque réserve et quelque restriction, mais ses efforts ont été vains, et il a plus, comme tous ses collègues, l'obligation pure et simple de respecter et de faire respecter la Constitution et les lois qui en émanent.

Il est encore difficile de se faire une idée parfaitement exacte de l'attitude que prendra le nouveau Congrès, mais il est incontestable que M. le Président Lerdo y sera soutenu par une majorité considérable. On calcule approximativement de 30 à 50, le nombre des membres qui se rangeront sous le drapeau de l'opposition; ils appartiennent à diverses opinions, et ce n'est qu'à l'œuvre qu'on pourra justement les compter, les classer et les apprécier. Une vingtaine de nouveaux élus sont positivement attachés au parti conservateur et clérical; le reste de l'opposition se compose d'anciens juaristes et d'anciens porfiristes irréconciliables; il est douteux que cette minorité, que nous exagérons peut-être, puisse causer de graves soucis à l'exécutif; mais on ignore encore quels sont ses plans et ses projets; il est d'ailleurs certaines questions spéciales qui peuvent lui donner accidentellement des alliés; il faut, nous le répétons, attendre l'œuvre le Congrès pour bien juger de la situation.

L'une des questions qui se présentent tout d'abord à l'esprit est celle du cabinet. Les ministres du président Juarez conservent encore leur portefeuille; à très peu d'exceptions près, toutes les administrations ont encore à leur tête les hommes qu'y avait placés le prédécesseur de M. Lerdo; rien n'a changé ni dans la politique, ni dans l'administration. Cette situation, dont nous avons souvent signalé la fausseté, et qui dure depuis plus d'une année, a cessé d'occuper l'attention publique et de fournir matière à la polémique fort modérée mais persistante de certains journaux. On fait circuler souvent le bruit d'une modification ministérielle; mais cette modification ne s'est jamais réalisée; on attendait, d'abord, que M. Lerdo devînt président définitif et cessât d'être président intérimaire; ensuite on a parlé d'un retard nécessaire jusqu'à la cessation des fonctions du 6me Congrès; puis, jusqu'aux élections et enfin, jusqu'à la réunion du 7me Congrès. Nous touchons maintenant à ce dernier terme, et l'on se demande aujourd'hui si la politique, si l'administration et si le cabinet vont subir quelque modification.

Du reste, la situation politique est telle et les symptômes qui ressortent de la majorité du nouveau Congrès sont si manifestes, qu'une modification ministérielle radicale est maintenant une nécessité; autrement, la session parlementaire serait des plus accidentées et des plus orageuses. S'il en est ainsi, le nouveau cabinet sera certainement puisé dans la majorité du Congrès.

Telle est la situation au moment de l'ouverture de la session législative; nous avons cru devoir l'exposer avec quelque étendue, parce qu'elle servira de base et d'explication aux événements qui vont très probablement se produire.

Une autre question qui est depuis longtemps à l'ordre du jour et qui préoccupe vivement l'opinion publique, est celle des améliorations politiques, et par conséquent, celle des chemins de fer.

Nous n'avons plus à nous occuper de la ligne de Veracruz à Mexico; elle est en pleine exploitation et son service s'améliorant tous les jours, est aujourd'hui de nature à faire cesser les plaintes du commerce.

M. Plumb, qui a passé avec le gouvernement un contrat dont l'approbation sera soumise au Congrès, et qui représente la compagnie internationale du Texas, est de retour d'un voyage aux Etats-Unis; il est revenu, rempli de satisfaction et d'espoir pour la prompte réalisation de l'œuvre; le gouvernement, croyons-nous, partage sa confiance et ses espérances. Mais voici qu'on annonce d'autres combinaisons. Le projet Rosecrans, que l'on croyait définitivement enterré, va ressusciter, dit-on; de nouveaux agents viendraient avec de nouvelles propositions et consentiraient même à renoncer à la voie étroite pour adopter la voie large, avec des avantages qu'on ne précise pas mais que l'on prétend irrésistibles. Contentons-nous de constater ces allégations aussi vagues qu'indéfinissables, et attendons les faits. Un autre projet a surgi tout à coup, au dernier moment. Il serait question de construire une voie ferrée, de la capitale au port de Maruata, nouvellement ouvert sur les côtes du Pacifique, dans l'Etat de Michoacan; une entreprise se formerait sous le nom de Compagnie internationale mexicaine, et l'œuvre s'accomplirait avec des capitaux exclusivement mexicains.—Belle utopie, à la réalisation de laquelle personne ne veut et ne peut croire.

Nous craignons fort que ces deux combinaisons qui n'ont rien de sérieux ne soient lancées que comme des obstacles dans le prompte et sage action du Congrès; mais nous avons trop de confiance dans le sens pratique du gouvernement et de la Chambre pour ne pas être convaincus que ces obstacles seront aisément renversés.

On peut dire, en toute vérité, que le pays est maintenant en pleine pacification matérielle; l'heureux dénouement de la question de Tépic; la triste fin de Lozada; l'étouffement, à leur début, de quelques tentatives insurrectionnelles en Sinaloa; la cessation de l'état de siège et la retraite des forces fédérales en Yucatan, sont des garanties, pour le présent du moins, de paix et de tranquillité; mais la situation n'est pas aussi favorable que nous pourrions le désirer. Nous ne parlerons pas des bruits de révolution prochaine qu'un journal se plait à propager, en les motivant par les récentes élections de députés et les premiers actes du Congrès; elles n'ont, à notre avis, aucun fondement, et ne méritent même pas qu'on les prenne en sérieuse considération.

Ce qui est plus positif et ce que nous regrettons, c'est que des dissensions funestes ont éclaté et que les esprits sont fort excités dans plusieurs Etats. En Coahuila, la législature et l'exécutif sont en conflit; on craint une prise d'armes locale et même des tentatives ont été faites, sans succès, sur un point de l'Etat. La législature a demandé l'appui des forces fédérales pour faire respecter son autorité par le gouverneur Zepeda, mais le gouvernement général a répondu, le 3 du courant, de la manière suivante.

"*Ministère de Gobernacion.—Section* 2.—Les documents que la législature et le gouverneur de l'Etat de Coahuila ont envoyés à ce ministère pour appuyer l'opinion qu'ils soutiennent relativement au différend survenu entre les deux pouvoirs, ont été examinés avec l'attention et l'impartialité voulues; et attendu que la question est de droit constitutionnel privé de l'Etat, que l'Exécutif fédéral ne doit pas prendre part à sa solution, et qu'en outre, l'application de l'article 116 de la Constitution de la République n'est pas claire; le C. Président m'ordonne de vous dire en réponse, qu'il ne peut autoriser le secours de la force fédérale demandé, et qu'il espère des lumières et du patriotisme des citoyens députés qui composent la législature, ainsi que du C. gouverneur, qu'ils feront tous leurs efforts pour conserver l'ordre et donner à la question la solution légale qui lui correspond.

"Indépendance et liberté. Mexico 3 septembre 1873.—*Cayetano Gomez y Perez.*—CC. président et secrétaires de la législature de l'Etat de Coahuila.—Satillo."

L'Etat de Veracruz passe par une crise qui peut amener de regrettables conséquences. La junta de charité du port avait fait fermer des chapelles consacrées au culte; le gouverneur, M. Landero y Cos, était contraire à cette mesure; la société catholique a demandé protection (amparo) au juge du District qui lui a été accordée et les chapelles ont été rouvertes. La plupart des membres de la junte de charité étaient en même temps conseillers municipaux: ils ont vu, dans les actes du gouvernement et du juge de District, une atteinte à leur dignité, ils ont protesté vigoureusement et se sont démis de leurs fonctions; le gouverneur a alors dissout tout le conseil municipal, en ordonnant qu'il fût remplacé par ceux des candidats qui avaient obtenu, après les élus, le plus de voix dans les élections municipales, et il a traduit les conseillers qui avaient protesté devant les tribunaux ordinaires pour manque de respect à l'autorité. Le conflit a pris de plus larges proportions, l'accusation devant être portée, suivant la constitution locale, et dans l'opinion des conseillers municipaux sortants, devant la Législature de l'Etat. Cet incident avait ému vivement l'opinion publique; il s'est compliqué par un fatal événement. M. Miguel Carrau, chef politique du Canton, s'est tué par accident, en laissant tomber à terre un *revolver* dont un coup est parti et dont la balle lui a traversé les poumons. Il était généralement aimé et considéré. Le gouverneur a nommé pour le remplacer, M. Geronimo Baturoni qui a accepté et devant cette manifestation, M. Baturoni, dit-on, a donné sa démission. Dans ces circonstances, l'irritation des esprits qui était déjà fort grande, s'est sensiblement accrue; de plus récents avis nous apprennent et d'autres démentent que M. le général Luis Teran a été nommé chef politique. Nous ne savons où s'arrêteront ces éléments de discorde qui sont venus se joindre à d'autres causes de désaccord tenant à l'administration de M. le gouverneur Landero y Cos.

Un commencement de conflit s'est produit entre la Législature et l'Exécutif de l'Etat de Mexico.

Une excitation fort vive règne, dans l'Etat de Jalisco, entre les partisans et les adversaires du gouverneur, M. Ignacio Vallarta.

L'Etat de Morelos est en pleine discorde; le gouverneur, M. le général Leyva, vient de s'y faire réélire et des protestations violentes ont été faites contre les élections. Loin d'être en conflit avec la Législature de l'Etat, on se plaint de la complicité des deux pouvoirs; des accusations fort graves ont été portées contre M. Leyva qui a été absous par la Législature, et l'animosité est au comble dans les deux camps.

La levée de l'état de siège en Yucatan et la retraite des troupes fédérales font augurer une reprise des hostilités entre les différents partis dans ce malheureux Etat; il est à craindre que les indiens barbares profitent de ce conflit pour raviver leurs invasions et leurs déprédations; peut-être le paquebot américain, que nous attendons, nous apportera-t-il de tristes nouvelles de la Péninsule.

Tous ces symptômes ne sont pas rassurants; nous souhaitons et nous espérons qu'ils se dissiperont et qu'ils n'amèneront aucun résultat qui vienne paralyser la marche régulière et la prospérité de la nation.

La question des étrangers pernicieux a continué à occuper la presse et l'opinion publique; l'expulsion des jésuites et l'arrêt de la Cour Suprême de Justice ne l'ont pas résolue dans son essence, et nous désirons, dans l'intérêt même du Mexique, que le prochain Congrès lui donne une solution plus satisfaisante, en retirant de l'article 33 de la Constitution douze mots qui mettent l'arbitraire à la place de légalité et qui donnent au gouvernement la faculté d'expulser l'étranger qu'il trouve pernicieux, sans enquête, sans jugement, sans défense, sans avertissement et sans recours. Ces jours derniers, un jeune Français, M. Levy, à peine connu, vient d'être expulsé et a été embarqué sur un brick américain, à Veracruz, parce que le gouverneur Leyva, de Morelos, a déclaré qu'il n'avait pas de moyen honnête de subsistance.

Ce sont là de regrettables incidents que nous voudrions ne plus voir se produire; par la suppression d'une faculté qui se trouve en parfait désaccord avec les institutions libérales du pays.

Quant aux jésuites, ils n'ont pas encore été expulsés; on attend, pour le faire, dit-on, que la saison du *vomito* ait passé dans le port de Veracruz, considération fort louable et dont on n'a pas cependant fait profiter M. Levy. Ils ont sollicité l'*indulto* de M. le Président de la République; plusieurs journaux ont appuyé leur demande et il n'a pas encore été pris de résolution.

Nous avons reproduit, dans le *Trait d'Union*, ce qu'a écrit le *Journal Officiel* de Paris, sur la reprise prochaine des relations entre la France et le Mexique, en déclarant ne rien savoir à cet égard, et en demandant des renseignements au journal officiel. Le *Diario* a répondu comme il suit:

"Pour ce qui concerne la République Mexicaine, cette nouvelle n'a aucun fondement; une fois pour toutes, nous dirons que ces nouvelles sont, d'habitude, émises par des personnes qui, sans autorisation du gouvernement ni de qui que ce soit, répandent ces bruits dans divers journaux de Paris."

Le gouvernement semble se préoccuper d'une manière sérieuse de sa marine qui a toujours été et est encore à l'état de lettre morte. M. le général Foster, commandant militaire de Veracruz, vient d'être appelé à Mexico et va être chargé par le gouvernement suprême, de l'achat en Angleterre, de quatre vapeurs qui serviront de base à la marine mexicaine.

La reconstruction de l'ancien salon des séances du Congrès, brûlé l'année dernière, vient d'être décidée et le ministère de *Fomento* vient d'inviter les ingénieurs et architectes à présenter des plans et des projets pour cette réédification.

(*Trait d'Union.*)

CROISIÈRE DU "BASILIC".

Le vaisseau anglais *Basilic* est arrivé à Caldwell (Australie), le 9 juin 1873, après une croisière sur la côte orientale de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines.

Le récit suivant de sa croisière est extrait du *Rockhampton Bulletin*, d'après lequel il aurait été formellement pris possession des îles au nom de la reine. Un autre journal, tout en faisant le même récit, garde le silence sur cette annexion, et nous savons de source certaine, dit l'*Australasian*, qu'aucune information sur ce sujet n'est encore parvenue aux autorités maritimes de la station.

Le bâtiment le *Basilic* est de retour d'une très intéressante croisière qu'il a faite sur les côtes sud-est de la Nouvelle-Guinée, pays qui n'avait pas encore été visité par des hommes civilisés. Tout d'abord le *Basilic* croisa de l'île Youle à la pointe Hope sur un parcours de 140 milles. La plupart des naturels sur cette ligne des côtes, d'une couleur de cuivre brillant, n'ont cessé de montrer les dispositions les plus amicales et les plus hospitalières. Un très beau port, au milieu d'un beau pays accidenté, a été découvert à environ quarante milles à l'est de la baie Redscart et a reçu le nom de port Moresby. Le *Basilic* y resta plusieurs jours qu'il consacra à l'exploration et au relèvement de la côte environnante. Dans le voisinage, le pays semble tout à fait propice à la création d'un établissement, et bien supérieur à la contrée autour de la baie Redscart qui présente une vaste étendue de plaines marécageuses.

La plus parfaite intelligence et une mutuelle bienveillance n'ont cessé de régner dans tous les rapports entre l'équipage du *Basilic* et les naturels. Les collines sont formées d'une terre maigre et pierreuse, mais recouvertes d'une herbe épaisse et de gommiers (eucalyptus) clairsemés; quant aux vallées et aux plaines, elles sont très riches, très fertiles; aussi les naturels ont-ils donné une grande extension à leurs cultures.

La seconde croisière du *Basilic* eut lieu à l'extrémité orientale de la Nouvelle-Guinée que toutes les cartes sont d'accord pour représenter comme finissant en pointe avec une chaîne continue de hautes montagnes au cap sud-est. Les explorations du capitaine Moresby et du lieutenant de marine Morivilyan ont prouvé que cette extrémité orientale de la Nouvelle-Guinée a la forme d'une large fourche, et que la montagne a été déchirée et séparée par une violente commotion de la nature; enfin, que l'extrémité sud-est de la Nouvelle-Guinée est formée par trois hautes et considérables îles séparées les unes des autres par de profonds canaux.

Une baie considérable de trente milles de large sur dix à quinze milles de profondeur s'étend entre les deux branches de la fourche susdite, dont la plus au nord se termine au cap est par une étroite montagne.

Le *Basilic* étant à court de provisions et de combustibles ne put doubler le cap est, mais ses embarcations le firent et explorèrent la côte au sud et à l'ouest. Toute cette partie de la Nouvelle-Guinée peut être peinte comme riche et fertile à l'excès. Le paysage est étrangement imposant et magnifique. Les naturels ont alimenté tout le temps l'équipage de grandes quantités d'ignames, de bananes, de cannes à sucre et d'autres productions tropicales pour quelques morceaux de fer.

En résumé, la croisière du *Basilic* peut être considérée comme l'une des plus importantes qui aient été entreprises ces dernières années, afin d'ouvrir à la civilisation des terres nouvelles et inconnues. Le bâtiment semble s'être trouvé souvent dans des circonstances critiques, entouré qu'il était de récifs à fleur d'eau, auxquels il échappa providentiellement et sans avaries sérieuses.

Le capitaine Moresby est d'avis que la route future pour aller d'Australie en Chine devra passer par le canal de la Chine un de ceux découverts par le *Basilic*) et suivre les côtes septentrionales de la Nouvelle-Guinée, si ces mers sont de ce côté aussi peu dangereuses que celles explorées jusqu'ici.

Le territoire nouvellement découvert a été solennellement reconnu comme possession de S. M. la reine d'Angleterre.

Quelques spécimens de l'industrie des naturels sont à bord du *Basilic*, parmi lesquels de magnifiques échantillons de lin attirent l'attention. G. M.

(Traduit de l'*Australasian*.)

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Les quatre dernières soirées de l'engagement de Mlle ALICE HARRISON.

MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, Première représentation, à la Nouvelle-Orléans, de Check Mate, comédie en deux actes. Mlle Harrison remplira le rôle de Martha Bubb et chantera. Le spectacle se terminera par The Little Rebel, vaudeville. Mlle Harrison jouera le rôle de The Little Rebel et chantera.

Samedi, à midi, Samedi soir et Dimanche soir—THE HIDDEN HAND, drame en cinq actes, tiré du roman de Mme Southworth, par Robert Jones. Mlle Harrison jouera le rôle de Capitola.

Lundi, 13 octobre—Début des MINSTRELS DE CAL WAGNER. 18 oct

M. LEON PREVOST

A L'HONNEUR d'annoncer au public en général et à ses amis et anciens élèves à la Nouvelle-Orléans, qu'il est revenu pour s'y fixer et reprendre ses COURS DE CHANT, Solfège, Harmonie, Piano, etc, etc., par leçons particulières, ou par classe d'au moins quatre élèves. S'adresser à M. A. ELIE, Nos 151 et 153 rue du Canal.

28sept—4t2p.s.

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

2 sept—4m—Mpe

Bureau de la Compagnie "Bienville Oil Works Company" No 25 rue Carondelet. Les actionnaires de cette Compagnie sont respectueusement priés de se présenter à ce Bureau le LUNDI treize d'octobre, à l'effet d'élire un Conseil de Directeurs pour servir l'année suivante.

A. BENJAMIN, Secrétaire.

26 sept—jusq 12 oct

Crédit Foncier de la Nile-Orléans.

No 46, rue Decatur.

LES actionnaires de cette Association sont respectueusement invités à se présenter au bureau de l'Association pour voter à l'élection des directeurs, qui aura lieu le 13 octobre 1873, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Par ordre du Président. A. SAULET, Secrétaire.

25sept—1sf

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1873.—Les actionnaires de cette compagnie sont respectueusement invités à se présenter au bureau de la dite compagnie, No 18 rue Royale, le vendredi, 17 octobre prochain, entre onze heures A. M. et deux heures P. M. pour donner leur vote sur une proposition de réduction du capital.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

18 sept—1m

LOUISIANA EQUITABLE.

LIFE INSURANCE COMPANY.

Au Coin des rues Carondelet et Gravier,

Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRÉ, Agent général pour la ville.

DIRECTEURS

John I. Adams,	W. B. Schmidt,
E. J. Hart,	Alexander Marks,
David Wallace,	E. A. Tyler,
George A. Fosdick	J. B. Camors,
Edward Bigney,	Jos. Ellison,
John Henderson,	E. H. Fairchild,
Charles Cavaroc,	Jos. W. Stone,
A. Thompson,	S. Cambon,
Sam'l M. Todd,	C. E. Girardey,
E. B. Briggs,	Wm. Henderson,
B. B. Walshe,	Wm. P. Harper,
James I. Day,	Wm. Creevy.

2sept 3m

Sun Mutuel Insurance Company

61 CAMP STREET.

Capital payé $500,000
Actif à sa valeur au comptant... 650,000

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.

Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.

Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIERES aux taux les plus bas.—Elle règle promptement toutes les pertes aux conditions les plus favorables.

DIRECTEURS:

Jean G. Gaines,	G. M. Bayly,
E. J. Hart,	James Byrnes,
Henry Renshaw,	J. L. Harris,
Hugh Wilson,	Lionel C. Levy,
B. Riscoe,	W. B. Schmidt,
I. N. Marks,	L. Alcus,
Charles Macready	E. B. Wheelock,
W. F. Seymour,	L. H. Joseph,
Richard Flower,	R. T. Torian,
J. Weis,	Scott McGhee,
B. W. Taylor,	George Jonas,
J. C. Morris.	Isaac L. Haas.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

3 aout—3m

AYER'S Hair Vigor,

Préparation d'Ayer pour rendre aux Cheveux leur Force et leur Couleur naturelles.

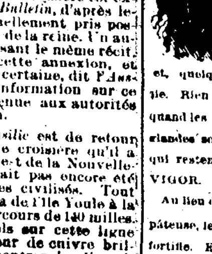

ELLE est à la fois agréable, saine et efficace. *Elle rend bientôt aux cheveux leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse*; épaissit la chevelure éclaircie, arrête la chute des cheveux et, quelquefois, est un remède pour la calvitie. Rien ne peut faire repousser les cheveux quand les follicules sont détruites ou quand les glandes sont atrophiées ou pourries, mais ceux qui restent peuvent être sauvés par le HAIR VIGOR.

Au lieu de salir la chevelure par une matière pâteuse, le HAIR VIGOR la tient propre et la fortifie. En l'employant de temps en temps, elle empêche les cheveux de grisonner ou de tomber et prévient conséquemment la calvitie. La vitalité qu'il donne au cuir chevelu prévient la formation de peaux mortes qui est, souvent, si malpropre. Ne contenant aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations si nuisibles à la chevelure, le HAIR VIGOR ne peut faire que du bien à celle-ci. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste même, reste longtemps sur les cheveux, les fait briller et leur communique un parfum agréable.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Chimistes, A LOWELL, MASS.

27 sept—2m—Mar18

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO., Coin des rues Canal et Carondelet, Nile-Orléans, Lne.

11 dec—1an

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53 Encoignure Bienville,

Manufacture à Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

OUVERTURE —DU— MAGASIN ST.-ANNE,

Encoignure Royale et Ste-Anne, AU DRAPEAU ROUGE,

Le plus vaste et le mieux assorti de la ville

1,000,000 DE PAIRES DE TOUS GENRES.

Agence Générale de Boston et de Philadelphie

En acceptant le contrôle de cette maison nous dirons au public que nos marchandises étant toutes en consignations seront vendues pour le compte des fabricants, à des prix extraordinairement bas. Nos relations avec les districts manufacturiers, jointes à une longue expérience dans le détail de cette ville, nous permettent aujourd'hui de rivaliser non seulement avec les maisons de cette ville, mais encore avec celles des plus importantes villes de l'Union. Aussi les mères de familles sont priées de nous rendre visite. Madame Emile aura le contrôle du département des dames.

16sept—1m

INSTITUTIONS.

Externat des Dames Ursulines.

EXTERNAT DES DAMES URSULINES, coin Esplanade et Remparts. La réouverture des classes de cet établissement a eu lieu vendredi 3 octobre 1873.

JEFFERSON ACADEMY,

43..........RUE BOURBON..........43

Nouvelle-Orléans, DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

30 aout—5 mois

Collége St-Charles,

Au Grand Coteau, Lne.

LES classes recommenceront le LUNDI, 6 octobre. Pour plus de détails, s'adresser au Rév. L. CURIOZ, angle des rues Baronne et Commune. Il se chargera des élèves qui lui seront confiés. 9sept—1sf

Collége de l'Immaculée Conception,

A l'angle des rues Baronne et Commune, NOUVELLE-ORLÉANS.

LA session de cette institution commencera le 1er Octobre.

Les études se divisent en trois cours — préparatoire, commercial et classique.

Le français est enseigné dans les trois cours, sans frais additionnels.

Les élèves n'y sont admis qu'autant qu'ils sachent lire et écrire.

— Prix. —

Pour le cours classique — $10 par mois;
Pour le cours préparatoire et le cours commercial — $8 par mois.

G. GAUTRELET, S. J., Président.

24 sept—1m

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session de dix mois, le 15 septembre, 1873. Quelques officiers du Collège se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIMOND, président, à la Baie St Louis, Miss., ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier.

20 aout—3m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre.

7aout—4m

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE.

LA 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, 'unique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 13 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, et du grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	20 00
Chauffage et éclairage	20 00
Livres, papier, etc.	20 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	80 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.

20 mai—4m

ATTENTION! Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 54 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Sacs, choix de Jumelles de marine et de théâtre. Ainsi que des Jeux de qualité supérieure. Savon de laitue 25 cts à $1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

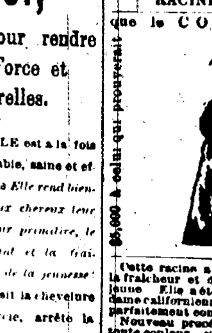

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

7 nov—1 an—D Ma V

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,

29 août 1873.

AVIS.—A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 2 mars 1849, réclame les terres ci-après décrites; attendu que certaines autres réclamations aux dites terres ont été présentées à ce bureau en vertu de la loi du 22 juin 1860—avis est donné aux personnes qui auraient des réclamations contraires, de les présenter, avec les preuves à l'appui, à ce bureau, d'ici au 30 novembre 1873, époque à laquelle il sera fait un rapport conformément aux instructions du commissaire du bureau général des terres, à Washington, D. C., en date du 21 août 1873.

Toutes les sections 8, 15, 16, 17; les lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la section 2; toutes les sections 21, 22, 24, 25, 28; les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la section 29; toutes les sections 30, 31, 32 et 33 du Township No 12 Sud du Range No 11 Est du District Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississippi, situés des deux côtés du Nouveau Canal, bornés par le Lac Pontchartrain au Nord, le Bayou St Jean à l'Est et Hazeur Brothers à l'Ouest.

HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement.

30 aout 2m JULIAN NEVILLE, Receveur.

PIERRE DUFORT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient.

16fév—1an

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

267..........Chartres Street..........267

Entre Dumaine et Ste. Anne.

3 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages. Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes. Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—OCTOBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	L
Abria Pauline, fine Mis-aud.	Lambrun François.
Avril (Mme) née Mehe-Desporte.	Lapeyrolerie Jos.
	Lapeyade L. Jeannetan.
	Lones Martial.
B	M
Boyer (Mme Vve)	Mouilland Joseph.
Boudro (les époux)	Marchal Jn-Bte.
Bonnemaire Emile.	Misoud (Me) née Abria.
Boyer Honoré.	Mongelle (Mme) née Darée.
Bernaud Claude François.	Mauris, natif de Cluny.
Bauer Auguste.	N
Blesonnet Laurent et Benigne.	Navarre(Mme Vve) née Camon.
C	P
Clenet Xavier.	Peyronnet Camille et Lucien.
Comte François.	Portier Gaspard.
Courtion François.	Pennec Joseph.
D	Panechon Pierre.
Danduc (Mme) née Lapeysollerie.	Pareyne Jean.
Dupin Jacques.	R
Delavallade Pierre-Benjamin.	Raspaud Félix.
Duran Théodore et Baptiste.	Rousseau (Mlle) Rose.
	Ramey (les frères.)
F	S
Fournier Henri-Elie.	Saulnier Fanton (les damen.)
Fabry (Mme Vve).	Schaeffer Chs.-Henri.
G	T
Gaston Jn-Bte.	Tatin Françoise-Marie.
Grosdier (Mme) née Marchal.	Tamy Françoise.
Godard Joseph (la famille.)	V
H	Vanderborre Pierre.
Hinet (Mlle) Pamela.	

La Chancellerie du Consulat de France, rue St.-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1sept—1m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, Nile-Orléans.

17 juil 72—1 an

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires,

61..........RUE TCHOUPITOULAS..........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

30 juin—1an

CAZAUX & VERGNOLE NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVÉE.......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 2tps

BITTER DES ARABES Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

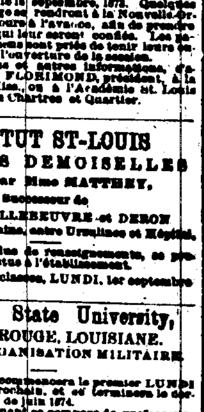

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév.—1 an

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, en morceaux et sucre en poudre.

A. THOMSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican."

A. THOMPSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et caisses.

A. THOMSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

4 sept—1an

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nile.-Orléans,

—Importateur de—

EAUX DE VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

5 1—1an 17

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NILE-ORLÉANS:

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE: De 9 heures A. M. à 3 heures P. M. Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT. HENRY BACAS, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5janv—1an

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE De la Vallée du Mississippi. COLLINS & BAQUIE, Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encre d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane, nos bureaux, au No 3 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 22 mai—6m

APPAREIL PERFECTIONNÉ —DU— GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'essai au No. 24 du Triangle Building et No. 24 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant, Lock Box 764 du bureau de la Poste.

8av—1an

JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronser et redorer les lustres et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. Mar—1an

PRIX DE VIENNE

LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE, —DE— WILSON, A REMPORTÉ LA GRANDE MEDAILLE ET LA MEDAILLE D'HONNEUR POUR LA Meilleure Machine à Coudre, LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.

La Maison a obtenu en outre trois MEDAILLES CO-OPERATIVES POUR

Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier.
Et le meilleur échantillon de couture de drap.

Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.

Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.

SALLE DE VENTE: Au No. 180 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. A vendre, également, à Galveston, Texas, et à Memphis, Tenn.

10 sept—3m—mer et dim

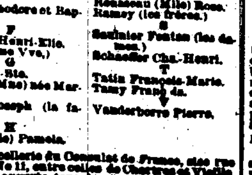

CENT SYMPTOMES ET UNE GUERISON. Il n'est pas un symptôme des maladies bilieuses, nerveuses, de la dyspepsie, [illegible] à l'APERITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT. [illegible] Dans tous les cas de ce genre, L'APERITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT soulage immédiatement; si l'on persévère, il renouvelle complètement les organes de la digestion et rend l'activité à toute la machine.

On le vend chez tous les pharmaciens.

30 sept—3 ans—Vde

DIVERS.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, ont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en regard de la déclaration qu'ils auront à faire, tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs prénoms, professions, date et lieu de naissance, etc., il leur sera envoyé pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces déclarations expirera le 30 septembre 1873.

LE SAPOLIO ENOCH MORGAN'S SONS remplace le savon dans le nettoyage, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO dessèche les pièges d'un fourneau. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO pour les fenêtres est meilleur que le blanc ou l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne pourrez vous en passer.

LE SAPOLIO nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

LE SAPOLIO polit le fer blanc mieux que ne le font le savon et le sable, Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO est précieux, quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui nous satisfasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique, ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur le grain qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de meilleur ou de comparable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de ménagère qui puisse s'en passer.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS, 20 PARK PLACE, N. Y. ou au No 78, rue Gravier, Nile-Orléans, La.

7 nov—1an—vdm

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 110 de la rue Carondelet,

FABRICANTS DE SCIES circulaires patentées, [illegible] au travail, et toute espèce de scies.

Scies françaises à bandes, les meilleures marques [illegible] constamment en magasin.

Scies circulaires et toute autre espèce de scies, [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stachée,

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—[illegible]

E. P. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

BROOK STEAM RICE MILL.

MOULIN A RIZ, A VAPEUR,

Nos 91 et 93 de la rue Tchoupitoulas, 34 et 36 de la rue Peucher.

ALLEN BROS., Propriétaires.

C'EST le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune machine du monde.

Les ordres des planteurs y seront promptement remplis et la satisfaction est garantie aux termes et aux expéditeurs. 31 aout—6m

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,
VINAIGRE CATAWBA,
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE.

En barils et demi-barils délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.

34..... Rue Bienville..... 34

ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

1er aout—1an—D.Ma.J

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORET, ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de onze heures du matin à une heure P. M.

Un second lunch sera servi de 5 heures de l'après-midi à 7 heures.—Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

Le BAR est pourvu de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches.

Pendant le Lunch, les consommations sont à 15 cents et en dehors à 10 cents. 28juin—1an

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE,

TENU PAR J. PASTEAU, (Successeur de Louis J. Denny)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

14 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat en toute espèce de Vins de choix, etc., ce qu'il faut pour les Gourmets, les Marins, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées à louer à la nuit ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

1 aout—1ans—ss

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par la METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue St. Charles, en dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, BIJOUX, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de cinq piastres et davantage; elle émet des certificats de dépôt, pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

JOS. BRANDNER. MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

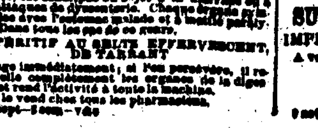

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER,

SULKY HORSE HAY RAKE,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. R. GENERELLY & Co., N. O. Agricultural Warehouse, 28 Natchez Street.

3 août—3m M F V VDO

VENTES JUDICIAIRES.

LA SUCCESSION DE MADAME ADELINE KUNTZ vs LA DAME PAMELA MARKS, veuve de MAURICE MOULET.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de novembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No vingt quatre compris entre les rues Marais, d'Orléans, Ste Anne et Galvez. Le dit terrain désigné par le No quatorze sur un plan de [illegible] [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, droits, servitudes, privilèges, avantages y attachés et y appartenant, sans exception ni réserve. [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

9 oct—2f W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

G. H. SCHMIDT vs JOSEPH BARNES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,350.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt octobre 1873, à 12 heures P. M. au No 74, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de beaux meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

9 oct—2f W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PEUPLE vs CASIMIR CARITE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,356.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, trente et un (31) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés décrites comme suit:

1° Un terrain situé au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2° Un autre terrain situé dans les mêmes faubourg, District et îlet, [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Les propriétés sus décrites appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bernard Bergen, par acte au rapport de Victor Foulon, notaire public en cette ville, en date du 13 septembre 1869.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

20 sept—2f W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Veuve C. W. PAYDON vs CYRUS MARTIN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,155.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, trente et un octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé à Milneburg, en cette paroisse, [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dite demanderesse [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

30 sept—2f W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. BERMUDEZ vs. PEDRO MOLIERE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,114.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

Conditions—[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Nicholas Dunnev vs Charles Bandix.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1673.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un (21) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés décrites comme suit:

1° La moitié d'un certain terrain situé au faubourg Tremé, [illegible]

2° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Dryades, Bacchus et Terpsichore, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

16 sept—2f W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BARBARA WANNER, veuve d'Anson Ebert vs. OSCAR BERCIER, tuteur de la mineure Alice Lambert Bercier et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 4 [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Une certaine Portion de Terre, avec dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad et Columbus et le Chemin du Bayou. [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Robert K. Callender vs. Patrick Coffey.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Deux portions de terre contiguës, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson et Esplanade et le Chemin du Bayou, [illegible]

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte de rétrocession par le défendeur au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

C. L. LOBANGUE vs J. A. CHAMBERS, JEAN DERON vs JOSEPH AUGUSTE CHAMBERS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos. [illegible].—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

Quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Urquhart, Morales et Champs Elysées, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Gill, suivant acte au rapport de E. Barnett, notaire public de cette ville, en date du 21 juillet 1869.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

15 sep—2f W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNÉ

Whisky, Vins, Champagne, &c.

SUCCESSION D'HYPOLITE PERCIVAL.

PAR EUGENE TOURNÉ.—VENDREDI, 10 octobre 1873, à 10 1/2 heures A. M., au No 16 rue Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District, en date du 4 septembre 1873, il sera vendu—

La balance du stock de la dite succession, comprenant whisky, champagne, vins, etc., suivant inventaire.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 oct

Tabac. Tabac. Tabac.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNÉ—VENDREDI, 10 octobre 1873, à 11 heures A. M., au No 16, Vieille-Levée, il sera vendu, pour compte de qui il appartiendra—

30 caisses Tabac—Ralph Ganoh Smith, 6 douzaines.

Conditions—comptant. 9 oct

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
400 douzaines Souliers de Philadelphie,
80 caisses Bottes et Congress cousus.

PAR E. ROGER & CO.—E. Samory, encanteur.—Il sera vendu le JEUDI, 9 octobre, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée,)—

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Comprenant un bel assortiment, reçu des meilleures fabriques du Nord et arrivé par les steamers. Geo. Cromwell et Western Metropolis.

400 douzaines Souliers de Philadelphie,

Convenant au détail de la ville, et qui seront vendus sans réserve, pour clore des consignations.

—ET—

80 caisses Bottes et Congress cousus.

Venant des meilleures fabriques de Newark. Conditions à la vente. 9oct

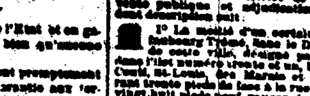

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN —DE— HALL, POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat de Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui obtient rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

27 sept—1 an

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la

Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots..........$1,500,000

$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky. le Mercredi, 3 décembre 1873.

Les billets sont divisés en dix coupons et parties.

Au concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans le pays, la somme extraordinaire de

$1,500,000,

divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi le porteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	25,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE $10,000	100,000
30 LOTS DE 5,000	150,000
50 LOTS DE 1,000	50,000
80 LOTS DE 500	40,000
100 LOTS DE 400	40,000
150 LOTS DE 300	45,000
250 LOTS DE 200	50,000
325 LOTS DE 100	32,500
11,000 LOTS DE 50	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à.....$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus.

Prix des Billets:

Billet entier, $50 00; demi-billet, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500 00; 22 demi-billets, $1,000 00; 113 billets entiers, $5,000 00; 227 billets entiers, $10,000 00. Il ne sera pas fait d'escompte sur moins de $500 00 de billets à la fois.

Les détails sont indiqués dans des circulaires que le bureau envoie gratis à toutes les personnes qui en demandent.

Les billets sont en vente, et les ordres, accompagnés de l'argent, seront remplis sans retard. Conditions libérales à ceux qui achètent des billets pour revendre.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola. Au Public Library Building, Louisville, Ky.

26sept—1m—dsm

Bureaux de l'Union Francaise.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à 392, soit:

Hommes	327
Femmes	65

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 226, soit:

Hommes	187
Femmes	39

Il a délivré 125 Bons de logement et 250 Bons de repas.

39 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, ces secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $50, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'instruments de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 30 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celles des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre de services rendus par le Bureau, qui échappent toutes espèces de classifications: renseignements, demandes, conduites aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats, parlant par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but la bienfaisance pure; l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles mériteraient de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents sachent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et qu'ils viennent, pour l'honneur de notre population, et il ne sera pas dit qu'un Français qui vient à ses compatriotes dans le meilleur des cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président, E. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint, A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier, J. B. SEGUIN.

6 juin 1873

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

450 lots Linge fin de clientèle.
250 " Lingerie, Chapeaux, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, No. 28 de la rue de Chartres.—JEUDI, 9 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

450 lots Linge de clientèle,

Formant un assortiment régulier pour le détail de la ville et celui de la campagne.

250 lots Lingerie assortie, Chapeaux, etc.

Conditions—à la vente. 9oct

PAR D. E. MORPHY.

Brandy, Whisky et Genièvre, pour compte de qui il appartiendra, provenant de James Tierney.

PAR D. E. MORPHY—A. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, le JEUDI, 9 octobre 1873, à 10 1/2 heures du matin, aux magasins Noiselles, au 165, rue des Magasins—

11 barils de Brandy, Genièvre et Whisky.

Conditions—Comptant. 9oct

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 13 octobre 1873, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues [illegible] et Broad—

La vacherie de M. Jean Louis, comprenant 19 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, et 10 [illegible] sur le point de vêler.

Un magnifique taureau.

2 chevaux; 1 charrette à lait neuve.

Les bâtisses, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort enchérisseur.

Conditions.—Au dessous de [illegible] comptant; au-dessus de cette somme, six mois de crédit, billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 9oct

Frank Ducoing et autres contre Jeanne Dessing et autres—No 38,861.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 octobre 1873, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 1er septembre 1873—la propriété suivante, savoir:

1—UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Amour, Bons-Enfants et Frenchmen, [illegible]

2—UN TERRAIN touchant au terrain [illegible]

CONDITIONS.—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets portant hypothèque sur les dites propriétés et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs des dites propriétés auront à faire assurer, jusqu'à parfait paiement, [illegible]

Les actes de vente, y compris [illegible] devant G. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Propriétés de prix, face au Bayou St-Jean.

SUCCESSION DE GASPARD MEILLEUR.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville.—SAMEDI, 11 octobre 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 3 septembre 1873—

Troisième District.

CINQ TERRAINS QUI SE TOUCHENT, situés dans le Troisième District de cette ville, sur la rive droite du Bayou St-Jean, désignés par les Nos 4, 5, 1, 6 et 7, sur un plan dressé par Guesnon, [illegible]

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui y sont, [illegible] au "Half Way House" [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un an et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque [illegible]

Les actes de vente [illegible] E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs.

LOTERIES.

LOTERIE —DE— L'ETAT DE LA LOUISIANE SUR LE Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOT: [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

ETAT —DE—

L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

156..........RUE DU CANAL..........156

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 156 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 Juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Actif net.......... [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

B. E. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. H. Stevenson, Président.
B. E. Taylor, Secrétaire.
S. P. Parmly, Trésorier.
Wm A. Stafford, Vice-Président.

Directeurs:

[illegible]

Changement de Local.

LE soussigné a transféré tout son stock d'instruments, de Pianos, [illegible] à la GRUNEWALD HALL, [illegible]

LOUIS GRUNEWALD.

1 oct—3 [illegible]